



PROMOTION D'UNE EXPLOITATION MINIÈRE DURABLE ET RESPONSABLE

L'ANAIM a pour mission de planifier, concevoir et réaliser des infrastructures adaptées aux besoins du secteur minier, en veillant à leur intégration harmonieuse dans l'environnement et en favorisant le développement économique local.



Journal des Appels d'Offres & Offres d'Emplois



DCMP



ONFPP



ARMP



Aguipe

N°775/ LUNDI 09 MARS 2026

Hebdomadaire / www.jaoguinee.com

Prix : 3000 GNF

APPELS D'OFFRES



ANIES



LA BANQUE MONDIALE

PRU-APN

● AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERNET.....P/03/04

UNION DU FLEUVE MANO

● APPELLE À LA RETENUE ET AU RESPECT DES ENGAGEMENTS DIPLOMATIQUES.....P/04



LA BANQUE MONDIALE

MINISTÈRE DE LA SANTE

● AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL.....P/05



CONSEIL GUINÉEN DES CHARGEURS

● AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT.....P/06

● AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT.....P/07

● AVIS D'APPEL D'OFFRES.....P/08



MINISTÈRE DE L'ASSAINISSEMENT PEAG

● AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERNET.....P/09/10/11/12



FAO

● AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL.....P/13

● AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL.....P/13



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

● AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERNET.....P/13

Société des Mines de Fer de Guinée

KON KWENI

SOCIÉTÉ DES MINES DE FER DE GUINÉE

● AVIS D'APPEL D'OFFRES.....P/08

APRÈS LE 28 FÉVRIER,
IL SERA TROP TARD !



PRÊT À 0 % D'INTÉRÊT

- ✓ Modernisez votre équipement
- ✓ Augmentez votre stock
- ✓ Acceptez le paiement Crédit Money



CREDIT RURAL DE GUINÉE

CONTACTEZ- NOUS 626 55 55 55

Ensemble travaillons pour notre réussite
#Meilleure microfinance 2025

Conseil



10 conseils pour bien réussir son jeûne

OFFRES D'EMPLOIS

Recrutement Intérim Nettoyage
Formation SécuritéL'optimisation humaine
au service de la qualité !

Le bilan social : une obligation légale

CUSAGO GROUP

officiellement habilité à vous accompagner pour : **votre bilan social**

Vous souhaitez

- ✓ sécuriser votre conformité réglementaire,
- ✓ fiabiliser vos données sociales,
- ✓ transformer le bilan social en outil stratégique de gouvernance.

Nos équipes sont prêtes à vous accompagner avec rigueur et confidentialité.

Nongo carrefour cosa
restaurant coup de frein Act1

(+224) 622 26 64 64
622 07 07 51
622 18 54 78

administration@cusagogroup.com
ansoumane.berete@cusagogroup.com

PROGRAMME

SIMANDOU 2040

Un pont vers la prospérité !

La Guinée, notre Paradis
TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION

1

Agriculture,
Industrie
Alimentaire &
Commerce

2

Éducation &
Culture

3

Infrastructures,
Transports &
Technologies

4

Économie,
Finance &
Assurance

5

Santé &
Bien-être



Adoptez les bonnes pratiques pour un jeûne efficace et sûr

Le jeûne est une pratique ancienne qui est de plus en plus populaire de nos jours. Que ce soit via un jeûne intermittent sur le long terme ou pour un jeûne thérapeutique, les raisons pour lesquelles les gens choisissent de jeûner sont nombreuses : perte de poids, détoxification, amélioration de la santé, pratique religieuse (carême, ramadan), etc. Cependant, pour que le jeûne soit bénéfique pour la santé, il est important de suivre certaines règles et de prendre des précautions. Voici 10 conseils essentiels pour bien réussir votre jeûne.

Cette décision doit être personnelle et respectueuse de votre corps. Les vertus du jeûne sont nombreuses, mais elles ne doivent jamais être assimilées à un régime amaigrissant imposé.

1. Une volonté propre

La première règle pour bien réussir son jeûne est que cette décision doit venir de votre volonté propre. Il ne doit pas être entrepris sous la pression d'un proche ou d'une situation imposée. Cette décision doit être personnelle et respectueuse de votre corps. Les vertus du jeûne sont nombreuses, mais elles ne doivent jamais être assimilées à un régime amaigrissant imposé.

2. Une bonne descente alimentaire

Avant de commencer un jeûne, préparez votre corps grâce à une descente alimentaire. Cela consiste à réduire progressivement certains types d'aliments (lourds et gras) au profit des fruits et légumes, des bouillons de légumes et des jus frais. Cette étape permet de minimiser les crises d'élimination liées à une libération massive de toxines.

3. Lâcher prise du mental

Pendant le jeûne, limitez les activités mentales intenses. Réduisez l'usage des écrans et des distractions inutiles. En libérant votre esprit, vous permettrez à votre système nerveux de se régénérer et à votre corps de se concentrer sur le processus de détoxification. Profitez de ce moment pour vous reconnecter à vous-même.

10 conseils pour bien réussir son jeûne

4. Le repos

Le repos est fondamental lors d'un jeûne. Autorisez-vous à dormir et à ralentir votre rythme quotidien. C'est une période idéale pour se détendre et écouter les besoins de votre corps. Contrairement à l'idée préconçue que l'inactivité est une perte de temps, le repos favorise la régénération.

5. La respiration

La respiration est un élément central de la détoxification. Prenez le temps de pratiquer la cohérence cardiaque ou des exercices de respiration profonde. Inspirez lentement par le nez, remplissez vos poumons, puis expirez par la bouche. Cela favorise l'oxygénation de vos cellules et soutient le processus de détoxification.

6. Pratiquer des mouvements doux

Pendant le jeûne, préférez les activités physiques douces comme la marche ou le yoga. Les exercices à haute intensité sont à éviter, car ils peuvent détourner l'énergie nécessaire au processus de détoxification. Accordez à votre corps l'opportunité de se concentrer sur son équilibre interne.

7. Se faire accompagner ou rejoindre un groupe

Si vous jeûnez pour la première fois, sollicitez l'accompagnement d'un professionnel (naturopathe, nutritionniste ou médecin spécialisé). Ils sauront vous orienter et identifier les contre-indications éventuelles. Intégrer un groupe de jeûneurs peut également être une excellente source de motivation et de soutien.

8. Beaucoup de douceur et d'amour pour soi

Le jeûne est une période propice pour pratiquer l'autocompassion. Soyez bienveillant envers vous-même. Accordez-vous des moments de calme, pratiquez la méditation, et écoutez les signaux de votre corps. Ne vous mettez pas de pression pour atteindre des résultats immédiats.

9. Limiter les produits cosmétiques

Pendant le jeûne, réduisez l'utilisation de produits cosmétiques "toxiques". Préférez des soins naturels qui n'entravent pas la respiration de votre peau. Votre corps étant en phase d'élimination, il est préférable de laisser votre peau libre de toute obstruction.

10. Une bonne reprise alimentaire

La fin du jeûne est une étape cruciale. Réintroduisez progressivement des aliments légers

et faciles à digérer, comme les jus de légumes ou les soupes. Évitez les aliments gras, riches en protéines ou difficiles à digérer. Prenez le temps de savourer chaque bouchée et d'écouter vos sensations de satiété.

journaldesappelsdoffres@yahoo.fr / journaldesappelsdoffres@gmail.com

N° de compte B.I.G : 004 000 1571000601 67

J.A.O - N° 253/PR/TPI/K/C/2011 - BP/ 4034 Conakry / Quartier Sandervalia

ADMINISTRATEUR GENERAL:

Directeur de Publication

Ahmed Chamsoudine Cherif

664 23 78 73 / 655 23 78 73 / 628 23 78 73

RESP. COMMERCIAL ET LOGISTIQUE:

Mory Koné

611 33 17 45

Administrateurs

Alpha S Bah Fisher: 666 35 64 42

Responsable ventes et abonnements

Aissatou Barry: 622 20 01 69

Impression: Vision 2000 Communication Plus

COMPTABILITÉ & FINANCE:

Mohamed Maciré Conté

621 35 93 03 / 666 32 58 76

MONTAGE /GRAPHISME/INFOS

Fodé Abdoulaye Camara

Aka Moriah

664 932 996 / 625 242 334

cfodeabdoulaye@gmail.com

fodeabdoulayec07@gmail.com

SA CAR
FRI CAR S.A

Société

Africaine

de Courtage d'Assurances et de
Réassurances

Member of the GIB Africa Alliance

Votre Assureur conseil en toutes branches
COURTAGE, SERVICING BROKER ET AUDIT
D'ASSURANCES

Email : safricar@yahoo.fr , Site : www.safricar.com

Contact : 628 13 29 91 / 664 22 62 56 / 664 46 36 46

Almamy, Commune de Kaloum Immeuble FMR "AIR WELL"

CONFIEZ NOUS VOS ASSURANCES ET DORMEZ SUR LES DEUX OREILLES



Projet de Riposte d'Urgence et Appui au Programme Nafa (PRU-APN)

FINANCEMENT BANQUE MONDIALE : Don IDA N° D654-GN ET PRET N°7291-GN

APPELS A MANIFESTATION D'INTERET

GN-PAPN-516932-CS-CQS/ Recrutement d'une FIRME pour la Réalisation de l'Evaluation de Processus du PRU-APN

Date limite : lundi, 23 mars 2026 à 10h30mn

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement avec l'appui de l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit prêt IDA N° 7291-GN pour effectuer des paiements au titre de services de consultants « Recrutement d'une FIRME pour la Réalisation de l'Evaluation de Processus du PRU-APN ».

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Direction Générale de l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES), ayant son siège social au quartier Cameroun, en face de la Station Total, Commune de Dixinn-BP :75-Conakry, République de Guinée
- Tél : +224+224 628 02 63 76/629 00 85 49/627 76 66 06
- Courriels : nabelamoussa3@yahoo.fr copies à sayon.dambele@anies.gov.gn; ; binta.yattara@anies.gov.gn ; fode.keita@anies.gov.gn; nabelamoussa82@gmail.com.
- Du lundi au jeudi : de 8 heures à 17 heures
- Le vendredi : de 8 heures à 13 heures et 14 heures à 16 heures.

L'ANIES, l'Unité d'Exécution du Projet de Riposte d'Urgence et Appui au Programme Nafa (PRU-APN) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

1. Être un Cabinet, un bureau d'étude ou un groupement ayant une expérience avérée en évaluation des projets, notamment ceux impliquant des partenaires multiples (publics, privés, organisation internationale) ;
2. Expérience en développement des outils d'évaluation de processus (questionnaires, des grilles d'analyses et l'organisation de focus group avec des bénéficiaires et non bénéficiaires de projet dans des milieux vulnérables ;
3. Existence minimum de 3 ans et disposant de capacités financières propres.

4. La FIRME devra, dans sa méthodologie, justifier de son expertise au niveau régional ; une connaissance de la problématique au niveau national peut être un atout.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition septembre 2025, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

1. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction :

2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou direc-

tement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction

3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;

4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

5. De la préparation des Termes de référence de la mission ;

6. Du processus de sélection pour le contrat ; ou

7. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants (cabinets) peuvent s'associer avec d'autres (firmes) cabinets pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant (Cabinet) sera sélectionné selon la méthode de « Sélection sur la Qualification des Consultants (SQC) » telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition septembre 2025.

Les Consultants (Cabinets) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses ci-dessous et aux heures suivantes du lundi au jeudi de 9h à 16h 00 et le vendredi de 9h à 13h 00.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées physiquement à l'adresse ci-dessous en personne, ou par mail au plus tard le lundi, 23 mars 2026 à 10h30mn.

Direction Générale de l'ANIES, ayant son siège social au quartier Cameroun, en face de la Station Total, Commune de Dixinn-BP :75-Conakry, République de Guinée.

A l'attention de : Monsieur le Directeur Général de l'ANIES

Tél : +224+224 628 02 63 76/629 00 85 49/627 76 66 06

Courriels : nabelamoussa3@yahoo.fr copies à sayon.dambelle@anies.gov.gn; binta.yattara@anies.gov.gn ; fode.keita@anies.gov.gn; nabelamoussa82@gmail.com.

Avec uniquement la mention « Recrutement d'une FIRME pour la Réalisation de l'Evaluation de Processus du PRU-APN »

Conakry, le 02 mars 2026

Le Directeur Général de l'ANIES

M. Sayon DAMBELLE



**Bureau du Secrétaire Général
Union du Fleuve Mano
32s Fudia Terrace, Spur Loop,
Freetown, Sierra Leone.
Email: info@mru.int
Site Web: www.mru.int**

FREETOWN, SIERRA LEONE

2 Mars 2026

Le Secrétariat de l'Union du Fleuve Mano (UFM) appelle à la retenue et au respect des engagements diplomatiques

Le Secrétariat de l'Union du Fleuve Mano (UFM) a pris note des récents rapports concernant l'évolution de la situation dans le district de Falabah/préfecture de Faranah, le long de la frontière entre la République de Sierra Leone et la République de Guinée.

Conformément à son mandat de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale, tel que prescrit par le 15e Protocole sur la paix, la sécurité et la défense, le Secrétariat de l'UFM prend les mesures appropriées pour établir les faits sur le terrain, notamment en dialoguant avec les autorités locales compétentes et les acteurs concernés dans les communautés frontalières des deux États membres. Ce processus vise à jeter les bases d'un dialogue constructif qui permettra de mieux comprendre la situation.

Le Secrétariat de l'UFM est également en contact avec les gouvernements de la Sierra Leone et de la Guinée afin de les encourager à maintenir leur retenue et à recourir aux mécanismes diplomatiques et bilatéraux établis pour traiter la question pacifiquement et dans un esprit de coopération. Le Secrétariat est prêt à soutenir les efforts déployés en vue de la désescalade et du maintien de relations cordiales entre les deux États membres frères. Le Secrétariat réaffirme son engagement à soutenir les États membres dans le traitement des questions transfrontalières par le dialogue, le renforcement de la confiance et la recherche de solutions concertées, dans l'intérêt de l'harmonie régionale.

**Signé: Amb. Simeon Moribah
Secrétaire Général
Union du Fleuve Mano
Freetown, Sierra Leone**

PROGRAMME

SIMANDOU

2040

Un pont vers la prospérité!

La Guinée, notre Paradis

TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION

1 Agriculture, Industrie Alimentaire & Commerce	2 Éducation & Culture	3 Infrastructures, Transports & Technologies	4 Économie, Finance & Assurance	5 Santé & Bien-être
---	-----------------------	--	---------------------------------	---------------------

Guinée

@dissanifina

SCOOP GUINEE

L'infos de guinee en temps reel



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice – Solidarité
MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE



UNITE DE COORDINATION DES PROJETS

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (PReSeS-AOC)

Financement IDA : CREDIT N° 7452-GN et Don N°TFOC 3354-GN

**Appel d'Offres National
pour fournitures du secteur de la Santé
(Processus à Une Enveloppe)**

Appel d'Offres No : 04/PReSeS-AOC/EQ/UCP/MSHP/2026

Projet : Programme Régional de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PReSeS-AOC)

Acheteur : Ministère de la Santé et l'Hygiène Publique

Pays : République de Guinée

Intitulé du Marché : Acquisition des réactifs et consommables en faveur de l'Institut National de Santé Publique (INSP), du Centre de Recherche en Virologie (CRV) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et pour les Laboratoires d'Analyse des Produits Halieutiques (LAPH) en faveur de l'Office National de Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONSPA).

Prêt/Crédit/don No : CREDIT N° 7452-GN et Don N°TFOC 3354-GN

Emis le : 9 mars 2026

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer Programme Régional de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PReSeS-AOC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition des réactifs et consommables en faveur de l'Institut National de Santé Publique (INSP), du Centre de Recherche en Virologie (CRV) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et pour les Laboratoires d'Analyse des Produits Halieutiques (LAPH) en faveur de l'Office National de Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONSPA).

2. L'Unité de Coordination des Projet du Ministère de la Santé sur Financement de la Banque Mondiale sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des réactifs et équipements de laboratoire.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence Nationale (AON) tel que défini dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale, Edition Septembre 2025 (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de : l'Unité de Coordination des Projets du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Quartier Coronthie, Commune de Kaloum, Conakry, drgrovogui@gmail.com, barysouadou@yahoo.fr Tél. +224 626 963 888 - +224 626 963 890, site www.ugp-passp-ms.org.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 9 heures et 15 GMT du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures les vendredis.

4. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de Sept Cent Mille Francs Guinéens (700.000 GNF) ou équivalent en monnaie librement convertible. Le document d'Appel d'Offres sera retiré par le soumissionnaire lui-même ou son représentant au siège de l'Unité de Gestion des Projets.

Conformément à l'Arrêté Conjoint des Ministres des Finances et Budget N° 2304/MEF/MB/SGG portant modalité de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente des dossiers d'appel d'Offres :

- 30% du prix d'achat du DAO à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Compte n°2011000407 à Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ;
- Compte n°2011000407 à Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ;

- 50% du prix d'achat du DAO est versé au compte du Receveur Central du Trésor à la BCRG n° 4111071 ;
- 20% du prix d'achat du DAO est versé au compte de l'Autorité Contractante.

La validité des offres ne doit pas être inférieure à cent vingt (120) jours.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante au Bureau de la Division Passation des Marchés du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Quartier Almamy, Commune de Kaloum, République de Guinée sis à l'Immeuble situé derrière l'Agence Principale de la BCRG au plus tard le 15 avril 2026 à 10 heures 00 minute.

- La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous.

6. Les offres doivent être accompagnées de garanties de soumission émisent par une Banque pour un montant correspondant à :

- Lot 1 : Quarante Cinq Millions Francs Guinéens (45.000.000 GNF) ;
- Lot 2 : Cinquante Millions Francs Guinéens (50.000.000 GNF) ;
- Lot 3 : Cinquante Millions Francs Guinéens (50.000.000 GNF).

La validité de la garantie de l'offre est de cent cinquante (150) jours.

7. Les critères de qualifications sont entre autres :

- Une justification d'une ligne de crédit ;
- Les états financiers des trois (3) dernières années par un cabinet d'audit ;
- Un chiffre d'affaires annuel moyen certifié sur les trois dernières années équivalent ou supérieur au montant du marché ;
- Deux (2) marchés similaires en nature et en volume certifiés par les PV de réception et les attestations de bonne exécution au cours des cinq (5) dernières années. A cet effet joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie de toute preuve montrant qu'il a exécuté lesdits marchés ;
- Une attestation certifiant que le soumissionnaire a été dûment autorisé par le Fabricant à livrer dans le pays de l'Acheteur, en exécution du marché, les fournitures dont il n'est pas fabricant ;
- L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire : une procuration (pouvoir) ou un acte notarié.

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgaration des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Bureau de la Division Passation des Marchés du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, à l'attention de Monsieur Fanta Mady TRAORE, Personne Responsable de la Passation des Marchés, Quartier Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée sis à l'Immeuble situé derrière l'Agence Principale de la BCRG.


Dr Moustapha GROVOGUI
Coordonnateur National



CONSEIL GUINEEN DES CHARGEURS
Maitrise des Coûts de Transport-Facilitation du Trafic Marititne
Section O. Avis d'Appel d'Offres (AAO)
Avis d'Appel d'Offres - Cas sans pré qualification
Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAO)

CONSEIL GUINEEN DES CHARGEURS (CGC)
Appel d'Offres N°: N° 001/CGC/DG/PRMP/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal des Appels d'Offres (JAO, HOROYA et OBSERVATEUR en date du 23/02/2026).

2. Le Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) à travers sa tutelle le Ministère des Transports a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026 des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés cités ci dessus. Les produits seront fournis au siège du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) sis à Almamyia Commune de Kaloum/Conakry dans un délai de trente (30) jours. Le Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux critères de qualifications requises pour fournir les produits cités ci-dessous en Six (06) lots distincts:

Lot 1: Denrées Alimentaire Lot 2: Service de Nettoyage

Lot 3: confection agendas et calendriers Lot 4: Assurance maladie

Lot 5: Maintenance Matériel Roulant

Lot 6: Maintenance Matériel et Parc Informatique du CGC-SAU

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la PRMP du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC); Mohamed Said TOURE, numéro de téléphone +224 624 35 92 92/623 54 92 44 et adresse électronique : touremohamedsaid@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après service de passation des Marchés du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC), sis à Almamyia Commune de Kaloum/Conakry du lundi au jeudi de 08 h à 16 h 30 mn et le vendredi de 08 h à 12 h 30.

4. Les exigences en matière de qualifications applicables aux candidats sont (Voir Avis d'Appel d'Offres pour les informations détaillées).

Les candidats intéressés ont la possibilité de soumissionner dans tous les lots, et peuvent avoir deux (02) lots à la fois.

Ils devront présenter une soumission séparée et répondre à tous les critères de qualification.

Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics (sans objet).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Service Passation des Marchés Publics du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) à compter du 05/03/2026 contre un paiement non remboursable de deux (2.000.000 GNF) Millions de francs guinéens. Le paiement se fera à la Banque Centrale pour achat du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) de la manière suivante

- 50% au compte du receveur du Trésor Public sous le N° : 4111071 ;
- 30% au compte du receveur de l'ARMP sous le n°2011000407;

- 20% au compte de la PRMP du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC).

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais par courrier physique ou électronique.

7. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont une copie (01) originale et trois (03) copies à l'adresse ci-après: Service Passation des Marchés Publics du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) au plus tard le Lundi, 06/04/2026 à 10 heures 30 mn. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse de Service Passation des Marchés Publics du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC), sis à Almamyia/Commune de Kaloum/Conakry, lundi, le 06/04/2026 à 11 Heures 30 mn.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de 1,5 % du montant de son offre. Cette garantie demeure valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalité de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d' Appel d'Offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), au taux de 0,3% du Montant Hors Taxes du marché, à la charge du Titulaire de contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

10. La législation régissant l'appel d'offres

Conakry, le 05 Mars 2026

[Signature]
Lamine KEITA
 Directeur Général
 CGC



CONSEIL GUINEEN DES CHARGEURS
Maitrise des Coûts de Transport-Facilitation du Trafic Maritime
Section O. Avis d'Appel d'Offres (AAO)
Avis d'Appel d'Offres - Cas sans pré qualification
Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAO)

CONSEIL GUINEEN DES CHARGEURS (CGC)
Appel d'Offres N°: 001/CGC/PRMP/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal des Appels d'Offres (JAO, HOROYA et OBSERVATEUR en date du 23/02/2026.

2. Le Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) à travers sa tutelle le Ministère des Transports a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026 des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés cités ci dessus. Les produits seront fournis au siège du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) sis à Almamya Commune de Kaloum/Conakry dans un délai de trente (30) jours.

Le Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux critères de qualifications requises pour fournir les produits cités ci-dessous en sept (7) lots distincts:

Lot 1: Acquisition de 10 Laptops et 15 Bureautiques

Lot 2: Digitalisation

Lot 3: acquisition de Logiciels: archicades, autocad, RH

Lot 4: Consommables de Bureaux

Lot 5: Fourniture d'Internet du Bloc B

Lot 6: Catalogues et Imprimés

Lot 7 : fourniture des panneaux de communication à Tamagaly, Kourémalé et Cisséla

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la PRMP du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC); Mohamed Said TOURE, numéro de téléphone +224 624 35 92 92/623 54 92 44 et adresse électronique : touremohamedsaid@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après service de passation des Marchés du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC), sis à Almamya Commune de Kaloum/Conakry du lundi au jeudi de 08 h à 16 h 30 mn et le vendredi de 08 h à 12 h 30.

4. Les exigences en matière de qualifications applicables aux candidats sont (Voir Avis d'Appel d'Offres pour les informations détaillées).

Les candidats intéressés ont la possibilité de soumissionner dans tous les lots, et peuvent avoir deux (02) lots à la fois. Ils devront présenter une soumission séparée et répondre à tous les critères de qualification.

5. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics (sans objet).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Service Passation des Marchés Publics du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) à compter du 05/03/2026 contre un

paiement non remboursable de deux (2.000.000 GNF) Millions de francs guinéens. Le paiement se fera à la Banque Centrale pour achat du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) de la manière suivante

- 50% au compte du receveur du Trésor Public sous le N° : 4111071 ;
- 30% au compte du receveur de l'ARMP sous le n°2011000407;
- 20% au compte de la PRMP du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC).

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais par courrier physique ou électronique.

7. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont une copie (01) originale et trois (03) copies à l'adresse ciaprès : Service Passation des Marchés Publics du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) au plus tard le Lundi, 06/04/2026 à 10 heures 30 mn. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates cidessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse de Service Passation des Marchés Publics du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC), sis à Almamya/Commune de Kaloum/Conakry, lundi, le 06/04/2026 à 11 Heures 30 mn.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de 1,5 % du montant de son offre. Cette garantie demeure valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalité de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'Appel d'Offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

10. La législation régissant l'appel d'offres

Conakry, le 05 Mars 2026

Mohamed Said TOURE
 Directeur Général
 Lanciné KEITA
 CGC



CONSEIL GUINEEN DES CHARGEURS
Maitrise des Coûts de Transport-Facilitation du Trafic Marititne
Section O. Avis d'Appel d'offres
Avis d'Appel d'Offres - Cas sans pré qualification
Avis d'Appel d'Offres (AAO)

CONSEIL GUINEEN DES CHARGEURS (CGC)
l'Avis d'Appel d'Offres N° 001/MT/CGC/DG/PRMP/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans LE JOURNAL DES APPELS D'OFFRES N° 8343 du 23/02/2026.

Le Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) à travers sa tutelle le Ministère des Transports a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget unfinancement Fonds Propres (FP)/Exercice 2026, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Travaux de Finalisation du Site Logistique de Tamagaly, Installation et Administration d'un Réseau Informatique, installation des Forages, Construction d'une Fourrière, de la Gare Routière, de la Rénovation de l'Entrepôt et de la Clôture De Yimbaya Bougies en quatre (04) lots distincts:

Lot1: Travaux de Finalisation du Site Logistique de Tamagaly.;

Lot2: Travaux d'installation d'un réseau informatique et d'une surveillance moderne de la plateforme logistique de Tamagaly

Lot3 : Travaux de réalisation de dix (10) forages équipés d'une pompe solaire et château sur les sites du CGC;

Lot4: Travaux d'aménagement de la plateforme de Yimbaya bmigie par la construction d'une clôture de protection, d'un bloc administratif, de deux (2) hangars, d'un bloc latrine de six (6) cabines, de la rénovation des entrepôts, d'un forage équipé d'une pompe électrique, un château d'eau de 7ml de hauteur en deux dalles couvertes en tôle et d'un restaurant.

Les Travaux seront exécutés dans les Préfectures citées plus haut pour un délai de douze (12) mois.

3. Le Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux cités plus haut.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la PRMP du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC); Mohamed Said TOURE, numéro de téléphone +224 624 35 92 92/623 54 92 44 et adresse électronique : touremohamedsaid@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au jeudi de 08 heures à 16 heures 30 mn et le vendredi de 08 heures à 12 heures.

6. Les exigences en matière de qualifications sont suivantes:

L'expérience

- La situation financière;
- La capacité de financement;
- Le matériel à mobiliser, et
- Le personnel à affecter.

7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics (sans objet)

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après: de la Direction du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC); PRMP Mohamed Said TOURE, numéro de téléphone +224 624 35 92 92/623 54 92 44 et adresse électronique : touremohamedsaid@gmail.com, à compter du 05 Mars 2026 contre un paiement non remboursable de Deux de francs guinéens (2 000

000 GNF). Le paiement se fera dans les comptes ci-après, ouverts dans les livres de la Banque Centrafe

50% au compte N°4111071 du Receveur spécial du Trésor, contre délivrance d'une quittance libératoire

30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG 20% au compte de l'Autorité contractante.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés contre un reçu de paiement.

9. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et accompagnée d'une clé USB à l'adresse ci-après: de la PRMP Mohamed Said TOURE Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) sis à Almamy Com-mune de Kalourn/Conakry de Passation des Marchés Publics Numéro de téléphone: +224 624 35 92 92/623 54 92 44, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes au plus tard le Lundi, 06 Avril 2026 à 10 heures 00 minutes.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ci après salle de réunion du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) au 2ème étage Immeuble Capitainerie le Lundi, 06 Avril 2026 à 10 heures 30 mn.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), au taux de 0,3% du Montant Hors Taxes du marché, à la charge du Titulaire de contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

8- Les offres doivent comprendre d'une garantie de soumission, de 1.5% du montant de l'offre par lot.

9- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90jours à compter de la date limite de soumission.

10. La législation régissant l'appel d'offres.

Fait à Conakry le 05 Mars 2026

Le Directeur Général
 Directeur Général
 Lanémé KEITA

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTRE DE L'ASSAINISSEMENT,
DE L'HYDRAULIQUE ET
DES HYDROCARBURES**Projet Eau et Assainissement de Guinée
(PEAG)****APPEL A MANIFESTATION D'INTERET****POUR LE RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR EXTERNE DANS LE CADRE
DU PROJET EAU ET ASSAINISSEMENT EN GUINEE (PEAG)
(CONSULTANT FIRME)****AMI N° 08/MAHH/PEAG/2026****Secteurs : Assainissement et Hydraulique****Date de début : 09 mars 2026****Date de fin : 24 mars 2026****I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³), très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de

vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040.

La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montage financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur et cela a permis la mise en place du Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG).

Ainsi afin de garantir la réalité des résultats et l'éligibilité des dépenses du Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG) figurant dans les rapports des structures bénéficiaires et de l'UCP du PEAG, la Banque mondiale exige la mise en place d'un processus de vérification indépendant piloté par un Auditeur Externe. Une partie des fonds de ce crédit de l'IDA sera utilisée pour appuyer cette unité de coordination, pour financer le service d'audit financier et comptable du projet.

À cet effet, l'Unité de Coordination du Projet Eau et Assainissement en Guinée, structure en charge de la gestion du PEAG sous la tutelle du Ministère de l'Assainissement de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH) recrute un Auditeur Externe des activités du projet réalisées courant les exercices 2024-2025 (PPA), 2026 et 2027.

II. OBJECTIF DE LA MISSION DE L'AUDIT EXTERNE :

II.1. OBJECTIF GENERAL :

L'objectif général de l'audit externe est d'une part, de permettre à l'auditeur de vérifier les comptes et d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice financier et s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue d'atteindre les objectifs de développement du Projet.

D'autre part, évaluer l'efficacité du système de contrôle interne, c'est-à-dire la capacité de l'organisation à produire des informations financières fiables, assurer la performance des opérations et l'optimisation des ressources ainsi que la sauvegarde des actifs du projet

II.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES :

Les objectifs spécifiques sont :

- Certifier la régularité et la sincérité des états financiers du PEAG ;
- Contrôler la conformité comptable des états financiers et Evaluer les risques ;
- Fournir une assurance raisonnable sur l'absence d'anomalies significatives dans les documents financiers ;
- Emettre une opinion afin d'assurer la transparence financière.

III. RESULTATS ATTENDUS :

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Le dispositif de l'Audit est mis en place, la méthodologie, le planning et les outils de l'Audit des données nécessaires sont élaborés et les Parties Prenantes sont formées au protocole dudit Audit ;
- Le rapport d'Audit sur les résultats sont préparés et comprennent notamment, les informations sur le taux de décaissement basée sur les résultats du projet, les conclusions et recommandations.
- Les leçons apprises sont capitalisées, les réajustements et les améliorations à apporter au Projet en vue d'améliorer les résultats, sont proposés.

IV. MANDAT DE L'AUDITEUR EXTERNE

IV.1. PREPARATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Concernant la préparation des états financiers annuels, les rôles et responsabilités des parties sont les suivants :

a) La Responsabilité du PEAG :

La responsabilité de la préparation des états financiers incluant les notes annexes relève du PEAG en conformité avec les principes du Système Comptable en vigueur dans l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique).

Le PEAG est également responsable de la mise en œuvre des principes comptables et des procédures administratives et financières consignées dans le manuel d'exécution du Projet et du manuel des procédures financières et comptables élaboré à cet effet.

Les états financiers qui sont établis par le PEAG sont élaborés de manière à rendre compte des toutes les transactions financières du Projet.

Le PEAG a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable justifiant toutes les transactions.

b) La Responsabilité de l'auditeur :

La responsabilité de la préparation des états financiers incluant les notes annexes relève de l'UGP en conformité avec les principes du Système Comptable en vigueur dans l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) et notamment le Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL).

L'auditeur externe est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers du Projet. Il conduira sa mission conformément aux normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables, IFAC (International Federation of Accountants). En application de ces normes d'audit, l'auditeur externe demandera à l'UGP une lettre de confirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle externe adéquat.

IV.2. ETENDUE DE L'AUDIT

Comme indiqué ci-dessus, l'audit du Projet sera réalisé par un cabinet d'audit, en conformité aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances. L'auditeur s'assurera que :

a) Toutes les ressources de la Banque mises à la disposition de l'Unité de Coordination ayant pour tutelle technique le Ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;

b) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marchés de la Banque Mondiale et des autres bailleurs intervenant dans le projet et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;

c) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier). Dans le cas de décaissement sur la base de rapport de suivi financier, l'auditeur vérifiera que les rapports établis pendant la période couverte par l'audit sont conformes avec les accords de financement, sincères, fiables et donnent une image fidèle des transactions demandées en remboursement ;

d) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;

e) Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable OHADA et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice, ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.

f) La performance financière globale du Projet est satisfaisante notamment en comparant la réalisation des activités du programme par rapport aux indicateurs de performances tels que décrits dans les documents du projet et relever toutes les insuffisances et retards ainsi que leurs raisons ;

g) L'affectation des ressources aux activités, condition basée sur la performance (PBC), catégories de dépenses et composantes est respectée et toute dérogation est justifiée ;

h) Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet, ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;

i) Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit ;

j) Les éventuelles recettes de ventes des dossiers d'appels d'offres – DAO ainsi que les intérêts créditeurs des comptes bancaires sont correctement comptabilisés dans les livres du programme et reflétés dans les états financiers annuels ;

k) Les obligations en matière du projet en matière de reporting financier périodique, d'audit interne, d'audit externe, de passation de marché (respect des procédures : mise à jour périodique et approbation du plan de passation de marché par l'IDA, BEI, publicité, ...), de planification et budgétisation et de la tenue des réunions du Comité pilotage ou de l'instance en tenant lieu ;

l) Toutes les dispositions juridiques et fiscales ont été respectées, en matière d'impôt et taxes et droits de douanes applicables au projet, le traitement fiscal applicable aux rémunérations versées au personnel contractuel et aux consultants du projet.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une

attention particulière aux points suivants :

- a) Fraude et Corruption : Conformément à la norme ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes), l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
- b) Lois et Règlements : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité du PEAG avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires).
- c) Gouvernance : La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs, en conformité avec la norme ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance).
- d) Risques : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur doit mettre en œuvre les procédures d'audit appropriées, en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques).

IV.3. ETATS FINANCIERS DU PROJET

L'auditeur vérifiera que les états financiers du projet ont été préparés en accord avec les principes comptables admis (Cf. chapitre IV.1 ci-dessus) et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture, ainsi que la situation des ressources et des dépenses à cette date.

Les états financiers du Projet devraient comprendre :

- a) Un état des ressources (fonds reçus de l'IDA, BEI, fonds de contrepartie, etc.) et des emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice considérée), notamment par composantes du projet ;
- b) Un état des transactions du Compte Désigné ;
- c) Une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés du Projet, les soldes bancaires, les autres actifs et passifs du projet et les engagements, le cas échéant ;
- d) Les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;La liste des actifs immobilisés acquis ou achetés par les fonds du Projet et leur état de fonctionnement (ou opérationnel).Un Tableau d'Exécution Budgétaire;
- e) Une situation patrimoniale ;(bilan) ;
- f) Les notes annexes reprenant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;
- g) Le Tableau de Réconciliation de trésorerie ;
- h) Le Compte d'exploitation

L'auditeur devra présenter en annexe aux états financiers, une réconciliation des fonds reçus par le Projet en provenance de la Banque Mondiale et/ou de la BEI d'une part, et les fonds décaissés par la Banque Mondiale et/ou de la BEI d'autre part, et justifier les écarts et La liste des actifs immobilisés, acquis ou achetés par les fonds du Projet.

IV.4. ETATS CERTIFIES DE DEPENSES (ECD) / RAPPORTS DE SUIVI FINANCIERS INTERIMAIRES (RSFI)

En plus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les états certifiés de dépenses ou les rapports de suivi financiers utilisés comme base de demande de remboursement de fonds à la Banque mondiale et/ou BEI. Cette revue couvrira 100 % des dépenses non soumises à la revue à priori de la Banque. Pour ce qui concerne les dépenses soumises à la revue à priori, l'auditeur pourra conduire sa revue sur la base d'un échantillon représentatif. L'auditeur effectuera tous autres tests, procédures d'audits et vérification qu'il considèrera nécessaires au regard des circonstances. Il sera inclus aux états financiers, une annexe de la liste des états certifiés de dépenses ou des rapports de suivi financier, comprenant la base de demande de remboursement avec les références spécifiques relatives au montant et à la séquentialité numérique.

Le total des demandes de remboursement de fonds sous les procédures des états certifiés de dépenses ou des rapports de suivi financier devrait être un élément de la réconciliation globale des décaissements décrite dans le chapitre IV.3 ci-dessus.

IV.5. COMPTE DESIGNE

Dans le cadre de l'audit des états financiers du Projet, l'auditeur devra analyser les transactions des Comptes Désignés qui incluent normalement :

- Les avances reçues de la Banque Mondiale et/ou BEI ;
- Les reconstitutions du Compte Désigné soutenues par les demandes de remboursement de fonds (DRF) ;
- Les intérêts éventuellement générés sur le compte qui appartiennent au Projet ;
- Les retraits relatifs aux dépenses du Projet.

L'auditeur accordera une attention particulière à la conformité des soldes du Compte Désigné à la clôture de l'exercice fiscal avec les procédures de la Banque Mondiale. L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue, et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal, en conformité avec les dispositions de l'accord de financement et des lettres de décaissement. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement. Il convient de noter que les conditions de gestion des Comptes Désignés sont décrites dans l'accord de financement et de la lettre de décaissement.

L'auditeur examinera l'éligibilité et l'exactitude :

- Des transactions financières durant la période sous revue ;
- Des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue ;
- De l'utilisation du Compte Désigné en conformité avec l'accord de financement ;
- De l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement.

IV.6. OPINION DE L'AUDITEUR

L'auditeur émettra une opinion unique sur les états financiers du Projet (y compris les états certifiés des dépenses et les transactions sur les comptes désignés). Le rapport annuel d'audit des comptes du Projet inclura un chapitre séparé, mettant en exergue les principales faiblesses de contrôle interne et les cas de non-conformité avec les termes de l'accord de financement.

IV.7. LETTRE DE CONTROLE INTERNE

En plus du rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura :

- (a) Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
- (b) Les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration du système ;
- (c) Le degré de conformité de chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires, et si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;
- (d) Les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution du Projet ;
- (e) Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves ;
- (f) Les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents ;
- (g) Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinent incluant les dépenses inéligibles.

Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses sur les entités d'exécution, et toutes les insuffisances relevées par l'auditeur.

IV.8. INFORMATIONS DISPONIBLE

L'auditeur aura accès à toute la documentation légale, les correspondances et toute autre information relative au Projet et qu'il aura jugé nécessaire.

L'auditeur obtiendra une confirmation des montants décaissés et le solde du Compte désigné auprès de la Banque. Les informations disponibles devraient inclure les copies : du document d'évaluation du Projet, l'accord de financement, le rapport d'évaluation de la gestion financière et les rapports de supervision.

IV.9. POINTS GENERAUX

Les états financiers incluant le rapport d'audit, la lettre de contrôle interne et la réponse de la Coordination du PEAG devront parvenir à la Banque, six mois après la clôture de l'exercice fiscal sous revue.

L'auditeur soumettra le rapport au Coordonnateur du projet qui transmettra deux (2) copies du rapport d'audit accompagnés des états financiers à la Banque incluant la lettre de contrôle interne.

Il est extrêmement souhaitable que l'auditeur prenne connaissance des directives sur l'établissement des rapports financiers et la révision des comptes des projets financés par l'IDA qui récapitulent les exigences en matière de préparation de rapports financiers et d'audit. L'auditeur consultera également les Directives en passation des marchés de la Banque Mondiale et/ou BEI. Il devra aussi prendre connaissance du Manuel des décaissements de la Banque mondiale (mai 2006) et/ou BEI. Ces documents lui seront fournis par le Chargé de Projet ou sur le site Internet de la Banque.

Conformément aux procédures de rotation des auditeurs mises en place, le mandat de l'audit n'est pas renouvelable.

V. PROFIL DE L'AUDITEUR

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des experts comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par l'IDA et/ou BEI. Il devra justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'évaluation dans le secteur des finances publiques dans des pays francophones ainsi que certaines expertises sectorielles et la réalisation d'au moins deux (2) missions similaires. Avoir une bonne connaissance du secteur de l'Eau et Assainissement en Afrique subsaharienne serait un atout.

Pour réaliser efficacement la mission, le cabinet doit proposer une équipe composée d'au moins le personnel clé suivant :

- (a) Un Directeur de mission, Expert-comptable diplômé (titulaire du diplôme d'expertise comptable) justifiant d'au moins dix (10) ans d'expériences d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets financés par la Banque Mondiale. Avoir réalisé au moins cinq (5) missions similaires comme Directeur de mission.
- (b) Un Chef de mission ayant au moins un diplôme niveau BAC + 5 ou plus en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience de cinq (5) ans au moins d'audit financier. Avoir réalisé trois (3) missions similaires comme chef de mission.
- (c) Un (01) auditeur senior ayant au moins un diplôme niveau BAC +5 ou plus en audit, comptabilité disposant d'au moins quatre (4) années d'expériences en cabinet d'audit dont trois dans le domaine d'audit des projets financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement.
- (d) Un (01) spécialiste en passation des marchés ayant au moins un diplôme niveau BAC + 4 ou plus en audit, comptabilité, droit, administration ou un diplôme d'ingénieur et disposant d'au moins cinq (5) années d'expériences dans l'audit des marchés pour des projets/programmes financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement et ayant participé à au moins trois (3) missions d'audit de projets de la Banque mondiale ou d'autres partenaires au développement.

VI. LIEU ET DUREE DE LA MISSION

La mission de l'Audit Externe se déroulera annuellement pour la durée des exercices concernés, 2024-2025 (PPA), 2026 et 2027. Et, l'Audit s'effectuera pendant un mois dans les locaux du siège du PEAG. Au besoin de visite de terrain, l'Auditeur pourrait se rendre dans la zone du projet sur le Grand Conakry et la Région de Kindia, au cas où sa mission le nécessiterait.

VII. PERIODE COMPTABLE COUVERTE PAR L'AUDIT

L'audit couvrira la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, soit un (1) exercice comptable et pour plus de détails, les TDR peuvent être sollicités par courriel aux adresses indiquées au point XI ci-dessous.

VIII. LIVRABLES :

Le rapport rendra compte de l'ensemble des résultats issus de la réalisation des tâches du consultant. Les rapports devront être rédigés en Français. Les processus décrits par des textes narratifs devront être accompagnés de tableaux, graphiques ou de matrices, les outils utilisés et le détail de la méthodologie. Le rapport sera transmis en version provisoire et en version

définitive :

- a) La version provisoire sera transmise en cinq (05) exemplaires physiques sur support papiers et deux (02) exemplaires au format PDF sur support numérique (Clés USB). La version provisoire de chaque rapport fera l'objet d'une séance de restitution devant les acteurs du projet en présentiel dont les commentaires et recommandations pourront être pris en compte dans l'établissement des rapports définitifs et joints en annexe. Les séances de restitution comprennent une phase de présentation PowerPoint animée par le chef de mission et son équipe, suivie d'une série de questions-réponses.
- b) La version définitive de chaque rapport sera transmise en cinq (05) exemplaires physiques sur support papiers et deux (02) exemplaires au format PDF sur support numérique (Clés USB).

IX. METHODE DE SELECTION

Un cabinet sera choisi selon la méthode de sélection au moindre coût (SMC), conformément aux principes décrits dans les Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA, septembre 2025 et accessibles à l'adresse www.worldbank.org

Les critères pour l'établissement de la liste retreinte sont :

- Justifier au moins cinq (5) ans d'expérience dans les audits financiers et comptables des projets publics financés par les bailleurs internationaux dans des pays francophones ainsi que certaines expertises sectorielles,
- Réaliser au moins deux (2) missions similaires dans des projets financés par la Banque mondiale et
- Avoir une bonne connaissance du secteur de l'Eau et Assainissement en Afrique subsaharienne serait un atout.
- Avoir une capacité technique et administrative (Agrément/ou organisation) vérifiable.

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après : (i) Expérience générale (30 points); Expériences similaires (60 points); et (iii) organisation (10 points).

X. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de manifestation d'intérêt, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement (maximum 2 par groupement).

Des vérifications pourraient être faites sur les attestations de bonne fin fournies.

XI. EPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 24 mars 2026 à 16 H 00 TU et porter expressément la mention : « Recrutement d'un Auditeur externe pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG) ».

Siège Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali

A l'attention de Monsieur Arafan BAYO, Coordonnateur du Projet
Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,
BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 628 48 91 31/(+224) 628 27 16 77

E-mail : bayoaraf@gmail.com et

Copies: boubasadiopiegm@gmail.com et allarenydiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le 09 mars 2026

Le Coordonnateur du PEAG
Arafan BAYO



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU BUDGET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LES SERVICES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Dans le cadre de l'exécution de son budget pour l'année 2026, le Ministère de l'Economie des Finances et du Budget envisage de passer des marchés de travaux, fournitures et de prestations avec toutes les entreprises désireuses de remplir ces conditions.

La participation est ouverte à toute personne physique ou morale remplissant les critères de moralité, de véracité et surtout de bonne exécution des tâches;

Les candidats intéressés pourront déposer leurs dossiers comprenant

- Une lettre d'intention adressée à Madame la Ministre de l'Economie des Finances et du Budget près du Ministère de l'Economie des Finances et du Budget présentant votre entreprise /société et son domaine d'intervention;
- Un extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier-RCCM.
- Un extrait de Certificat d'Immatriculation fiscal valide et à jour;
- Un extrait du quitus fiscal et social valable et à jour;
- Un détail des travaux déjà exécutés dans les normes et conditions requises (au moins 3);
- Liste du personnel clé;
- Liste de matériels.

Les candidats qui auront satisfait aux critères ainsi énumérés plus haut, seront retenus dans le répertoire des Marchés Publics dudit département et pourront ainsi être consulté pour toute passation de marchés surtout au-dessous du seuil officiel, conformément à l'Arrêté A/2015/067/MEF/SGG du 28 Janvier 2015, pour la passation des marchés par les autorités compétentes.

Il est à rappeler que tout marché obéit strictement aux principes de concurrence, de véracité, de capacité et aussi de bonne attitude.

Cet avis général paru dans le journal des Appels d'offres et d'autres journaux de la place en date du/...../2026 au/...../2026 et la date limite des dépôts st prévu le/ / 2026 au siège du Ministère de l'Economie des Finances et du Budget.

Pour tout dépôt de dossier, veuillez-vous adresser à la Personne Responsables des Marchés Publics du Ministère de l'Economie des Finances et du Budget.

Tél: 625 81 14 95

05 MAR 2026
Conakry, le/...../2026
La Cheffe du Cabinet
Mme Fatoumata Binta BARRY

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Agricultura y la
Alimentación

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°2026/FRGUI/FRGUI/135255

PROJET : GCP/GUI/029/GUI

Dans le cadre de la réalisation des activités du Projet : **GCP/GUI/029/GUI « Appui aux efforts d'adaptation au changement climatique des communautés agro-sylvo-pastorales des Préfectures de Kindia et de Mamou »**, la Représentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en République de Guinée, a publié un appel d'offres international sur le site www.ungm.org pour l'achat de 2 camions pour le transport des déchets solides des principaux marchés des communes urbaines de Kindia et de Mamou.

Si vous souhaitez soumettre vos offres techniques et financières, en réponse au présent appel d'offres international, assurez-vous de disposer des documents administratifs et fiscaux à jours, d'avoir une expérience avérée tout en fournissant des preuves de livraison antérieure des équipements similaires et de disposer au moins un enregistrement de base sur la plateforme United Nations Global Marketplace (UNGM).

Nous profitons de cette occasion, pour vous remercier de votre volonté d'accompagner l'Organisation à bien mener ses activités en République de Guinée.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Date de clôture : **30 mars 2025 à 14 h00 TU**

Conakry, le 5 mars 2026



منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Agricultura y la
Alimentación

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°2026/FRGUI/FRGUI/135255

PROJET : GCP/GUI/029/GUI

Dans le cadre de la réalisation des activités du Projet : **GCP/GUI/029/GUI « Appui aux efforts d'adaptation au changement climatique des communautés agro-sylvo-pastorales des Préfectures de Kindia et de Mamou »**, la Représentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en République de Guinée, a publié un appel d'offres international sur le site www.ungm.org pour l'achat de 2 camions pour le transport des déchets solides des principaux marchés des communes urbaines de Kindia et de Mamou.

Si vous souhaitez soumettre vos offres techniques et financières, en réponse au présent appel d'offres international, assurez-vous de disposer des documents administratifs et fiscaux à jours, d'avoir une expérience avérée tout en fournissant des preuves de livraison antérieure des équipements similaires et de disposer au moins un enregistrement de base sur la plateforme United Nations Global Marketplace (UNGM).

Nous profitons de cette occasion, pour vous remercier de votre volonté d'accompagner l'Organisation à bien mener ses activités en République de Guinée.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Date de clôture : **30 mars 2025 à 14 h00 TU**

Conakry, le 5 mars 2026



Société des Mines de Fer de Guinée

KON KWENI

PROJET KON KWENI
PRESTATION DE SERVICES MÉDICAUX AVRIL 2026

1. Introduction

La Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG), vous invite à soumettre une offre pour la fourniture de services médicaux sur son site du projet KON KWENI en Guinée.

L'offre retenue sera formalisée par un contrat de services conclu entre la SMFG et le soumissionnaire sélectionné.

Critères d'Éligibilité :

Les entreprises candidates doivent remplir les conditions suivantes :

- Soumettre une proposition de services détaillée, une offre financière complète ainsi que les modalités de paiement proposées ;
- Justifier d'une expérience minimale de cinq (5) ans dans la fourniture de services en milieu minier ou dans des environnements isolés comparables ;
- Être inscrites au registre du commerce ;
- Détenir toutes les autorisations, licences et agréments professionnels requis pour l'exercice des activités médicales conformément à la réglementation en vigueur, et en fournir copie valide dans le dossier de soumission ;
- Justifier que le personnel proposé possède les qualifications, certifications et expériences professionnelles requises ;
- Fournir une attestation fiscale à jour.

Critères de Sélection:

- La SMFG se réserve le droit de sélectionner l'offre présentant la meilleure combinaison de capacités techniques, d'expérience et de conditions financières, conformément aux critères d'évaluation définis dans le présent dossier.
- Tout soumissionnaire ne disposant pas des licences, autorisations et agréments professionnels requis pour l'exercice des activités médicales, et n'en fournissant pas copie valide dans son dossier de soumission, verra son offre déclarée non conforme et rejetée sans évaluation technique ni financière.

1.1 Contexte

Le projet de minerai de fer de Kon Kweni, dans le sud-est de la Guinée, en Afrique de l'Ouest, est développé par la Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG), une entité contrôlée par Ivanhoe Atlantic. La SMFG a le droit exclusif d'exploiter les gisements de minerai de fer au sein de sa concession dans la chaîne de montagnes de Nimba, dans la région de la Guinée Forestière, au sud-est de la Guinée, à proximité des frontières du Libéria et de la Côte d'Ivoire.

Le présent dossier d'appel d'offres définit le périmètre des prestations requises dans le cadre de l'exécution du Projet Kon Kweni.

Nimba, le 6 Mars 2026.

Oumar SYLLA
Directeur Général


**EXPERTISE COMPTABLE AUDIT-CONSEIL**

CERTIFICAT DE SPECIALISATION EN NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS-IPSAS

Tel : 627 89 36 89 / 622 45 31 49

EXPERTISE EN COMPTABILITE INTERNATIONALE

Les Normes IFRS, un atout indispensable pour votre carrière !

La mise en place des normes IFRS est une révolution culturelle majeure, impactant non seulement les états financiers des entreprises, mais également leurs organisations (système d'information, formations,)

Le Cabinet KAMAK INTERNATIONAL, propose chaque année un module de formation qualifiante d'une centaine d'heures, dédié aux normes comptables internationales IAS/ IFRS -IPSAS

OBJECTIFS

- Approfondir les concepts des Normes Comptables Internationales IAS/IFRS et préparer l'avenir.
- Illustrer au travers de cas pratiques les principales divergences entre le référentiel comptable OHADA et les normes IFRS.
- Initier les participants, sur le plan organisationnel, à contribuer à la mise en œuvre du projet de conversion aux normes IFRS.
- Apprendre à standardiser et interpréter les états financiers selon les normes IFRS.

PROFIL DES PARTICIPANTS

- Experts Comptables Stagiaires, Etudiants en Comptabilité – Finances-Audit – contrôle de gestion.
- Responsables chargés de l'encadrement d'équipes comptables et financières, auditeurs, contrôleurs de gestion ou consolideurs.
- Cadres intervenants ou devant intervenir dans des Projets de mise en œuvre des normes IFRS ou dans la préparation de reporting au format IFRS.
- Tout candidat souhaitant approfondir ses connaissances relatives aux normes IFRS, et aux principales divergences de principes comptables et de présentation des états financiers.

DEROULEMENT

Les enseignements sont programmés en ligne, suivi d'un encadrement en présentiel.

DURÉE : 05 Mois

DEBUT DE LA FORMATION : 1er juin 2026

FIN DE LA FORMATION : 06 Novembre 2026

Fin des inscriptions : 22 Mai 2026

NIVEAU D'ADMISSION :

BAC + 4 / 5 En Sciences Economique et Gestion, Finance comptabilité, Audit et Contrôle de Gestion.

COUT DE LA FORMATION :

6 000 000 GNF / Personne

NB : Cette formation en ligne est accessible dans trois pays francophones : Côte d'Ivoire, Mali et Guinée (Conakry). Les évaluations auront lieu à la même période dans tous les pays participants.

Les certificats de fin de formation seront délivrés, après l'examen.

- **INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT ET DEVEZ UN EXPERT EN COMPTABILITE INTERNATIONALE !**

APPEL À CANDIDATURES

Le Cabinet KAMAK INTERNATIONAL CONSULTING GUINÉE, spécialisé en Conseil, Recrutement, Formation et Accompagnement des Entreprises, lance un Appel à Manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données de profils Qualifiés.

Dans le cadre de ses missions d'appui au Recrutement pour le compte de ses partenaires Publics et Privés, le Cabinet invite :

- Les jeunes diplômés, les demandeurs d'emploi, les professionnels expérimentés, les spécialistes de tous domaines d'activités.

À soumettre leur Curriculum Vitae (CV) : E-Mail : kamakexpertise@gmail.com / Tel : 627 89 36 89 / 622 45 31 49

Simandou 2040 : Bah Oury parle d'un programme qui marquera "le prochain demi-siècle" de la Guinée



Comme annoncé précédemment, le Conseil national de la transition (CNT) a franchi une étape importante dans la mise en œuvre du programme Simandou 2040. Réunis en session plénière ce jeudi, 5 mars 2026, au Palais du peuple à Conakry, les conseillers nationaux ont adopté deux textes législatifs majeurs : la loi Plan et la loi Programme, consacrées à ce vaste projet de transformation économique et sociale de la Guinée. La séance s'est tenue en présence du Premier ministre, Bah Oury, accompagné de plusieurs membres du gouvernement et de cadres de différents départements ministériels. À l'issue des débats et de l'examen des textes, les deux lois ont été adoptées à la majorité des conseillers présents. Le PM a parlé d'un tournant historique pour notre pays, a constaté sur place *Guineematin.com* à travers ses reporters. Avant le vote, Bah Oury a pris la parole devant les conseillers nationaux pour

rappeler le contexte d'élaboration du programme Simandou 2040, ses objectifs et sa portée sur l'avenir de la Guinée. Le Premier ministre a également salué les efforts de toutes les parties prenantes ayant contribué à la conception de ce projet présenté comme l'un des plus ambitieux de l'histoire récente du pays, avec une mention spéciale pour le président. « C'est un immense plaisir pour moi aujourd'hui d'avoir suivi la plénière pour l'adoption de ces deux lois qui vont marquer les quinze années à venir. Mais ce ne sont pas simplement les quinze années à venir qui seront marquées, c'est pratiquement le prochain demi-siècle qui sera marqué par ce que nous allons faire ensemble pour les années à venir. Je dois vous dire avant tout qu'on a bénéficié d'une extraordinaire opportunité. D'abord, une vision, un leadership à travers la personne du président de la République, Monsieur Mamadi Doumbouya. Et c'est cela qui a permis qu'on

puisse concrétiser et aboutir à faire du rêve de plusieurs générations de Guinéens une réalité par la mise en œuvre du projet minier Simandou. Et ça, c'est une occasion de lui rendre hommage, honorables conseillers nationaux, avec une sage ovation à l'endroit du président de la République », a indiqué le premier ministre Chef du gouvernement. Poursuivant son intervention, Bah Oury a expliqué que le programme Simandou 2040 vise à transformer les ressources minières en un levier de développement durable et diversifié, afin d'éviter les erreurs observées dans certains pays riches en ressources naturelles. « L'objectif de ce programme Simandou 2040, c'est d'éviter de commettre des erreurs... c'est-à-dire la fatalité des pays disposant de ressources minières qui privilégient l'économie de rente au détriment d'une économie fortement diversifiée. C'est en cela que les cinq piliers du programme Simandou 2040 nous permettent, de manière équilibrée, d'avancer dans tous les secteurs sans déséquilibrer notre marche et en allant de manière concertée et de manière convergente vers un objectif commun, c'est-à-dire le bien-être, un environnement stable, une société réconciliée, une société de paix, une société disposant d'un capital humain particulièrement dense afin de pouvoir durablement construire son développe-

ment, réduire la pauvreté et sortir définitivement de ces instabilités chroniques que nous avons connues par le passé ». Par ailleurs, Bah Oury a laissé entendre que la réussite du programme Simandou 2040 dépendra aussi de la solidité du cadre juridique et institutionnel du pays. Il a notamment rappelé le rôle déterminant de la Constitution adoptée récemment, qui doit servir de boussole dans la mise en œuvre des politiques publiques. « Vous (les Conseillers nationaux, ndlr) êtes parmi ceux qui ont fait que ce qui va se faire deviendra une réalité tangible. Vous avez contribué à rédiger le projet de la Constitution. Vous l'avez popularisé. Vous l'avez expliqué. Et vous l'avez développé de telle sorte que les populations guinéennes, dans leur large majorité, se sont reconnues à travers ce projet constitutionnel. Et ensemble, nous avons fait le travail pour que le vote soit massif et c'est cela qu'il faut aussi saluer. Cette Constitution, c'est notre boussole, c'est notre ligne directrice en tous points de vue, aujourd'hui, demain et après-demain. Et le président Doumbouya insistait toujours, faites en sorte que ce ne soit pas quelque chose qui est calqué sur une personne. C'est impersonnel pour la Guinée, pour son développement et pour l'avenir. Et cette Constitution a donné, octroyé des droits constitutionnels à nos citoyens. Le droit à la santé, le droit à l'école, etc. Mais

cela nécessite des moyens pour que cela puisse se faire. Et le programme Simandou 2040 doit permettre à ce que la Constitution et les droits constitutionnels des Guinéens puissent être transformés dans la réalité. C'est la raison pour laquelle, mesdames et messieurs, le programme Simandou, tel qu'impulsé par son Excellence Monsieur le Président de la République, constitue aujourd'hui l'un des axes majeurs de la transformation économique et institutionnelle de notre pays. Par l'ampleur des investissements, par les réformes qu'ils impliquent et par les perspectives qu'ils ouvrent pour l'avenir de la Guinée, ce programme appelle une mobilisation rigoureuse de l'ensemble des citoyens de la République de Guinée et plus particulièrement des départements ministériels. Dans ce contexte, je souhaite rappeler que la réussite d'un programme d'une telle envergure repose autant sur la qualité de sa planification que sur la solidité du cadre juridique et institutionnel de la République. La crédibilité et l'efficacité de l'action publique exigent que l'ensemble des décisions administratives, réglementaires et opérationnelles prises dans le cadre de ce programme soient pleinement conformes à la Constitution, aux lois de la République ainsi qu'à l'esprit de notre architecture institutionnelle », a martelé le PM.

Mamadou Laafa Sow
pour *Guineematin.com*

Barcelone—MWC 2026 : l'OGP s'ouvre à l'innovation mondiale

Pour la première fois de son histoire, l'Office Guinéen de Publicité (OGP), organe chargé de la régulation du secteur publicitaire en République de Guinée, a pris part au rendez-vous international 4 Years From Now (4YFN), organisé en marge du Mobile World Congress 2026 (MWC26) à Barcelone, en Espagne. Considéré comme l'un des plus grands événements

mondiaux dédiés aux startups, à l'innovation technologique et à l'intelligence artificielle, le 4YFN réunit chaque année des entrepreneurs, investisseurs, entreprises technologiques et institutions publiques venus explorer les tendances qui façonnent l'économie numérique de demain. L'OGP y était représenté par Kalil Koulibaly (IKK), Directeur de la Stratégie et de

l'Innovation de l'institution. À travers cette participation, l'Office guinéen entend marquer son intérêt pour les mutations technologiques en cours dans le secteur de la communication, de la publicité et du numérique. Selon l'institution, cette présence à Barcelone traduit la volonté de l'OGP de s'inscrire dans l'écosystème mondial de l'innovation, notamment dans un contexte où les transformations

numériques, l'intelligence artificielle et les nouvelles plateformes redéfinissent les pratiques publicitaires à l'échelle internationale. Au-delà d'une simple participation symbolique, l'initiative s'inscrit dans la dynamique de modernisation engagée par l'Office guinéen de publicité, qui ambitionne de promouvoir une régulation plus moderne et adaptée aux évolutions du

secteur. À travers cette démarche, l'OGP affirme sa volonté de concilier régulation, innovation et adaptation aux nouvelles réalités du marché publicitaire, dans un environnement de plus en plus marqué par la digitalisation et l'émergence de nouveaux modèles économiques. *Guineenews*



TONTINE MODERNE

ANTICIPER POUR CÉLÉBRER

JANVIER



Si toi de janvier
décides d'activer la Tontine
Moderne du CRG aujourd'hui



JOUR DE TABASKI



... Toi du **jour de la Tabaski**
n'auras pas à t'inquiéter pour
le prix du bœuf, les bijoux de
la mariée ou la réception.



CREDIT RURAL DE GUINEE

CONTACTEZ- NOUS **626 55 55 55**

Ensemble travaillons pour notre réussite
#Meilleure microfinance 2025